

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Assemblée générale mixte du 9 février 2024
Résolution n°7

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp

Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

HUNYVERS

Assemblée générale mixte du 9 février 2024 – Résolution n°7

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des associés, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 19 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Ceralp



Aurélie Blanc
Associée